Transfert à partir d'un CELIAPP à un autre CELIAPP, REER ou FERR lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait

Utilisez ce formulaire si vous êtes le titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et vous êtes tenu de transférer directement des biens de votre CELIAPP au CELIAPP, régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien. Le transfert doit être effectué selon un décret, une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent, ou selon un accord de séparation écrit en cas de rupture de votre mariage ou de votre union de fait.

Si vous effectuez plus d'un transfert de vos CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 3.

Section 1 – Titulaire

Partie A – Renseignements sur le titulaire du CELIAPP

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie B – Source des biens pour le transfert

Je suis le titulaire du CELIAPP dont les biens sont transférés.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du compte CELIAPP
Adresse de l'émetteur		

Partie C – Description du montant à transférer

Cochez **une** seule case.

- ☐ Transférez _____ **$** qui correspond à la totalité des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.
- ☐ Transférez _____ **%** des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.
- ☐ Transférez _____ **$** des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.

Partie D – Destination du transfert

Transférez les biens décrits dans la partie C au (cochez **une** seule case) :

- ☐ CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte _____
- ☐ REER – Numéro de régime _____
- ☐ FERR – Numéro de fonds _____

Nom de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Émetteur du CELIAPP, REER ou FERR	
Adresse de l'émetteur	

Partie E – Attestation du titulaire du CELIAPP

1) Je comprends que si j'ai un excédent de CELIAPP au moment du transfert et que je transfère des biens de mon CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de mon époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la juste valeur marchande (JVM) totale de tous les biens détenus dans tous mes CELIAPP au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée comme un retrait imposable de mon CELIAPP. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp**.

2) J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

_____ _____ **ou** ☐ Voir la lettre ci-jointe.

Signature du titulaire du CELIAPP | AAAAMMJJ

Section 2 – Émetteur et époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien

Nous accepterons le transfert direct de _____ **$** au CELIAPP, REER ou FERR indiqué à la section 4, qui appartient à l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, indiqué à la partie D de la section 1.

Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Je comprends que si je reçois un montant du CELIAPP de mon époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale (JVM) de tous les biens détenus dans tous ses CELIAPP au moment du transfert, **moins** son excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée comme une nouvelle cotisation à mon CELIAPP ou REER. Je comprends que tout montant supplémentaire transféré à un FERR sera traité comme une nouvelle cotisation à un REER. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp**.

Signature de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien	AAAAMMJJ	**ou** ☐ Voir la lettre ci-jointe.

Section 3 – Cédant

1) Nous avons transféré _____ **$** du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1 au CELIAPP, REER ou FERR indiqué à la partie D de la section 1.

2) Le transfert a été effectué le _____ AAAAMMJJ

3) La JVM des biens dans le CELIAPP du titulaire juste avant le transfert était de _____ **$**

Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Section 4 – Accusé de réception de l'émetteur

Nous avons reçu _____ **$** du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1.

Ce montant a été transféré au (cochez **une** seule case) :

☐ CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte _____

☐ REER – Numéro de régime _____

☐ FERR – Numéro de fonds _____

de : _____
Nom de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien

Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à **canada.ca/arc-info-source**.

Effacer les données

Instructions

Qui remplit ce formulaire

Le **titulaire du CELIAPP** remplira et signera la section 1. Un cédant qui remplit la section 1 pour le titulaire peut joindre une lettre signée du titulaire demandant le transfert direct, au lieu de la signature. Si le cédant n'a pas tous les renseignements sur le CELIAPP, REER ou FERR de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR recevant les biens peut remplir la partie D de la section 1. Le formulaire est ensuite remis à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui recevra les biens.

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir la signature de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, joignez une copie du décret, de l'ordonnance ou du jugement d'un tribunal compétent, ou de l'accord écrit.

L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens remplira et signera la section 2 qui sera contresignée par **l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien**. L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens peut joindre une lettre signée de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, prenant connaissance de l'attestation, au lieu d'une contre-signature. Le formulaire est ensuite remis au cédant. Dès que l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du CELIAPP du titulaire et le formulaire du cédant, il remplira et signera la section 4.

Le **cédant** qui transfère les biens du CELIAPP du titulaire remplira et signera la section 3. Une fois le formulaire remplie, le cédant transférera les biens du CELIAPP et retournera le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien pour qu'il le complète.

Le cédant doit réviser et conserver le décret, l'ordonnance, le jugement ou l'entente de séparation écrite s'il n'est pas en mesure d'obtenir la signature des deux personnes sur ce formulaire ou la lettre jointe.

N'envoyez pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que l'ARC demande de le voir.

Exigences de déclaration

Le cédant ne doit pas émettre un feuillet T4FHSA pour le titulaire du CELIAPP indiqué à la partie A de la section 1 pour enregistrer le montant transféré. Il n'est pas nécessaire que le montant du transfert soit inclus dans le revenu du titulaire du CELIAPP.

L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit le transfert ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA ou de reçu de cotisation au REER pour le montant transféré. L'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien ne peut déduire le montant transféré.

Le montant transféré ne réduira pas les droits inutilisés de participation à un CELIAPP de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien, ni les droits de cotisation inutilisés à un REER.

Exceptions pour les titulaires de CELIAPP qui ont un excédent de CELIAPP au moment du transfert

Si le titulaire du CELIAPP à un excédent de CELIAPP au moment du transfert et qu'il transfère des biens de son CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de son époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la JVM totale de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP du titulaire au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1, qui doit être inclus à titre de revenu par le titulaire du CELIAPP indiqué à la partie A de la section 1, dans la déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert.
- une nouvelle cotisation au moment du transfert, au CELIAPP ou REER par l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, indiqué à la partie D de la section 1.

Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp**.

Remarque : Les émetteurs de CELIAPP, REER ou FERR n'ont pas d'exigences supplémentaires en matière de déclaration lorsqu'un excédent de CELIAPP est inclus dans le transfert.